

De ces simples pages, il ressort un premier et grave enseignement qui pourrait profiter à nos gouvernements, s'ils avaient la liberté ou le vouloir d'entendre une leçon. Au point de vue économique, il est insensé de vouloir substituer toujours et partout l'action de l'Etat à l'initiative des particuliers. Voilà en France plus de cent établissements qui n'ont jamais été inscrits sur le budget de l'Etat, dont la plupart ne l'ont pas été, et ne le sont pas sur celui des villes. Que l'on songe quelles sommes il aurait fallu pour créer administrativement tant de maisons d'éducation; quelles sommes il faudrait pour les faire subsister administrativement chaque année, s'ils tombaient à la charge du public. Puis, quelle injustice d'enlever aux corporations religieuses le fruit de leurs travaux, de leurs épargnes et de leur industrie. Je ne parle pas de l'injustice morale et religieuse : ces considérations sont trop relevées pour ceux auxquels je m'adresse⁽¹⁾. Mais je parle de l'injustice vulgaire, matérielle, palpable. Combien de nobles femmes ont-elles sacrifié des joies de la famille, les douceurs d'une vie que la Providence leur avait ménagée agréable et facile, pour se dévouer à la création d'une œuvre qu'elles espéraient léguer à d'autres âmes généreuses qui viendraient après elles ? Assurément, sans cet espoir la plupart n'auraient pas supporté les fatigues et les privations, accepté les angoisses et les soucis au prix desquels elles sont parvenues à fonder

(1) Loi Ferry 1879.